

## COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Décembre 2016

L'an deux mille seize, le douze décembre, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 5 décembre 2016 par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

**Monsieur Le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Présents : Michel BOBILLIER, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Frédérique FLEURY, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL

Procuration : Madame Alexandra CABOCEL absente excusée a donné procuration à Madame Christelle DUQUET.

Secrétaire de séance : Madame Virginie GARRET

Le PV de la séance du 3 octobre 2016 est adopté sans observation.

### Courriers :

- L'association Horizon XXI de Damprichard remercie pour la subvention de 2016.
- Carte postale de Madame Chantal DUBOC d'un voyage au Canada.
- Madame Annette FAIVRE remercie la municipalité pour le repas des anciens organisé le 5 décembre 2016.

### I Finances :

#### **Vote des tarifs 2017 : Délibération N° 31.12**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2017 proposés par la commission Finances réunie le 14/11/2016.

#### **Débat d'orientation budgétaire** :

Les travaux d'investissement prévus pour le budget 2017 sont :

\* La rénovation complète de la salle polyvalente pour un montant de dépenses totales de 1 404 960.00 € TTC avec 320 547.14 euros de recette et 550 000.00 euros d'emprunt.

\* La classe mobile sera complétée par des tableaux numériques pour un montant de 23 342.40 euros TTC financé en partie avec 18 265.00 euros de recettes.

\* La réalisation d'un terrain multisports pour un montant de 22 118.40 euros TTC financé en partie avec 9 842.40 euros de recette.

\* Les travaux de maîtrise de l'éclairage public débuteront en 2017 pour un montant de 60 000.00 euros TTC avec 31 342.40 euros de recettes.

### **Décision N°9/2016**

Le Maire décide de réaliser un prêt total de 550 000.00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de la restructuration complète de la salle polyvalente dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du Prêt : 550 000.00 €

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %

Amortissement : constant

Typologie Gissler : 1A

et de signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

### **Décision modificative N°3/2016**

Pour réaliser le prêt précité, le budget en cours doit faire apparaître les inscriptions budgétaires suivantes :

Augmentation des crédits au compte 21318 opération N° 106 : Salle polyvalente pour un montant de 550 000.00 euros en dépense et augmentation de 550 000.00 euros au compte 1641 : emprunts en cours en recette de la section d'investissement.

### **Décision modificative N°4/2016**

Pour réaliser l'achat d'une classe numérique pour l'école primaire, il est nécessaire de créer une nouvelle opération N° 109 : Ecole numérique avec une augmentation de 10 000.00 euros en crédit au compte 2183-109. Pour équilibrer cette dépense on retire 10 000.00 euros à l'opération N° 104 : Accessibilité vestiaire foot au compte 2313 où les crédits sont disponibles.

### **Admission des créances en non-valeur : Délibération N° 29.12**

Monsieur Le Maire explique que la créance de :

- MOUGIN Frédéric est devenue irrécouvrable.

Il y a lieu de passer la somme de 42.42 euros en créance irrécouvrable.

- DISCO-VACANCES est devenue irrécouvrable

Il y a lieu de passer la somme de 2 278.39 euros en créance irrécouvrable.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil délibère et accepte de passer la somme totale de 2 320.81 euros en créance irrécouvrable, correspondant respectivement à la créance de MOUGIN Frédéric et de DISCO-VACANCES.

### **Montant des travaux éclairage public avec le SYDED : Délibération N° 32.12**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser des travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public situés sur la commune de Damprichard dont le montant s'élève à 50 000.00 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Fonds libres : 28 668.00 €  
Subvention SYDED : 21 500.00 €  
Remboursement FCTVA : 9 842.00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière du SYDED ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

**Acquisition des parcelles appartenant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Délibération N° 30.12**

Dans le cadre de la suppression du budget CCAS, le Maire propose de réaliser l'acquisition des parcelles sises à Damprichard suivantes :

- Lieu-dit « Au Village » cadastrée section AC N° 73 moyennant le prix de 133.64 euros, N° 82 et N° 10 moyennant le prix de 1 735.50 euros et N° 83 moyennant le prix de 223.64 euros.
- Lieu-dit « Les Pesses » cadastrée section D N° 254 moyennant le prix de 361.42 euros.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la commune à acquérir les parcelles ci-dessus indiquées au prix ci-dessus indiqués et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte d'acquisition auprès de Maître Laurent LARESCHE, Notaire à Sochaux.

**Dissolution du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Délibération N° 34.12**

Monsieur le Maire informe que les opérations du budget CCAS sont terminées. Il y a lieu de mettre fin à ce budget CCAS.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le budget du CCAS au 31 décembre 2016.

Les résultats 2016 seront repris au budget communal en 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication

**Dissolution du syndicat des Communes Forestières du Triage de Damprichard au 31/12/2016 : Délibération N°35.12**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le seul bien du syndicat des Communes Forestières du Triage de Damprichard a été vendu le 6 décembre 2016 : Monsieur Le Président Justin MARGUERON a signé l'acte de vente de la maison à Damprichard, Rue du Stade, cadastrée Section AB numéro 19, au profit de Madame et Monsieur Matthieu HENZELIN, moyennant le prix de 115 000.00 euros.

Il a été proposé aux communes membres de demander à Monsieur Le Préfet la dissolution du syndicat des Communes Forestières du Triage de Damprichard aux conditions suivantes :

La proposition de ventilation s'établit ainsi :

Commune de Belfays : 7.7 %	Commune d'Urtière : 5.3 %
Commune de Ferrières-Le-Lac : 6.1 %	Commune de Trévillers : 26.4 %
Commune de Charmauvillers : 18.9 %	Commune de Fessevillers : 9.1 %
Commune de Damprichard : 20.4 %	Commune de Goumois : 6.1 %

Dans sa séance du 8 décembre 2016, les communes membres du syndicat ont approuvé à l'unanimité cette répartition entre les communes membres et demandé à Monsieur le Préfet la dissolution du syndicat des Communes Forestières du Triage de Damprichard sur ces propositions.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le syndicat des Communes Forestières du Triage de Damprichard au 31 décembre 2016.

Les résultats 2016 seront repris au budget communal en 2017.

## II Urbanisme :

### DPU

La Commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles sur les parcelles cadastrées :

- Section cadastrée AD N°158 Rue du Professeur Grammont pour une contenance de 7 ares 07 ca à Monsieur et Madame Edgar Filipe DIAS DOS SANTOS.
- Section cadastrée AB N°19 rue du Stade pour une contenance de 5 ares 41 ca à Monsieur et Madame Matthieu HENZELIN.
- Section cadastrée AL N° 27 2 Rue Jacques Prévert pour une contenance de 8 ares 65 ca à Monsieur Sébastien JUNET.
- Section AB N° 234 Chemin de la vie des Chênes pour une contenance de 54 ca à Monsieur Dino MELINE.
- Sections cadastrées AB N° 219, 221, 234 13 Rue du Stade et Chemin de la vie des Chênes pour une contenance respective de 5 ares 97 ca, 2 ares 90 ca et 54 ca à Monsieur Anthony MOUGIN et Mademoiselle Justine MAURICE.

### Zonage PLU :

Monsieur Gabriel BULIARD demande le classement en zone urbanisable les parcelles cadastrées section AC N° 179, 178, 180, 102, 30 et 31 situées en zone artisanale.

## III Bâtiments :

### Travaux salle polyvalente

Monsieur Le Maire présente l'état d'avancement de l'étude des travaux de la salle polyvalente : un permis de construire sera déposé ce mois-ci.

### Travaux toiture presbytère

Les travaux de réfection de la toiture du presbytère sont entièrement terminés.

## IV Personnel :

### Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P. composé de l'I.F.S.E. et éventuellement du C.I.A.) : Délibération N° 33.12

Après l'exposé du maire entendu, le conseil décide la mise en place du RIFSEEP au 01 janvier 2017.

## V INTERCOMMUNALITÉ :

### Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Maïche : Délibération N° 28.12

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5214-16,

Vu les statuts en vigueur de la communauté de communes du Pays de Maïche,

Vu la délibération n°2016-52 du conseil communautaire de la CCPM du 28 septembre 2016, approuvant le projet de modification des statuts,

Vu le projet de statut annexé à la présente délibération,

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe) », a organisé le transfert, au profit des communautés de communes, de nouvelles compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A ce titre, il était notamment indispensable de procéder avant le 31 décembre 2016 à une modification des compétences de la communauté de communes afin de mettre en concordance les statuts de la CCPM avec les exigences légales découlant des dispositions en vigueur issues, notamment, de la loi NOTRe.

La présente délibération a pour objet d'approuver les statuts modifiés de la communauté de communes du Pays de Maïche, lesquels sont joints à la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la communauté de communes du Pays de Maïche qui seront effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Compte-rendu de la CCPM du 28/09/2016

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la CCPM du 28/09/2016.

### Compte-rendu du SIVU de l'eau du 27/10/2016

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du 27/10/2016.

## VI Voirie :

### Compte-rendu de la commission de voirie du 29/10/2016

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT donne le compte-rendu de la commission de voirie du 29/10/2016.

### Travaux de voirie 2016

La réception des travaux de voirie 2016 a eu lieu le 08/11/2016. Il restera la résine à réaliser pour l'arrêt de bus et le terre-plein. Le coût final sera de 193 700 € TTC pour 203 227 € TTC prévus au marché.

## VII AFFAIRES DIVERSES

### Demande de suppression de la servitude située sur la parcelle cadastrée AB n°213 qui donne accès au bassin de dessablage

Monsieur René DESTAING demande la suppression de la servitude située sur la parcelle cadastrée AB N° 213 dont il est propriétaire.

Un courrier réponse sera adressé à M. DESTAING pour l'informer de la prise en compte de sa demande et de la future démarche avec le SIAP.

### Demande de Mme Estelle BARTHOULOT concernant les possibles nuisances sur le chemin de la vie des Chênes

Madame Estelle BARTHOULOT demande que la commune trouve une autre solution quant à la circulation de camions sur le chemin de la vie des Chênes.

Un courrier sera envoyé pour expliquer la décision de la commune.

### Repas des Seniors

Madame Brigitte MAIRE donne le bilan du repas des seniors qui a eu lieu le 5 novembre 2016 : 135 repas ont été servis lors du repas. 105 colis seront distribués aux personnes de plus de 75 ou plus qui n'ont pas pu être présentes au repas.

### Féerie de Noël

La Féerie de Noël aura lieu le 17 décembre 2016.

### Compte-rendu du SIAS

Madame Chantal DUBOC donne lecture du compte-rendu du SIAS du 14/09/2016 et présente le rapport d'activités 2015 ainsi que le bilan de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

### Comptes rendus des conseils des écoles

- Monsieur Jean-Pierre JACOULOT donne lecture du compte-rendu de l'école maternelle du 17/10/2016.
- Monsieur Martial CORDIER donne lecture du compte-rendu de l'école primaire du 17/10/2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05 minutes.